

« Espace Jaloine »
380 route de Jaloine
07290 Saint-Romain-d'Ay
secretariat@val-d-ay.fr
04 75 34 91 83
comptabilite@val-d-ay.fr
04 81 52 00 43
cvallon@val-d-ay.fr
04 81 52 00 45
www.val-d-ay.fr

Procès-Verbal

Conseil communautaire

du jeudi 30 juin 2022 à 18 heures 30 à la communauté de communes du Val d'Ay RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE Arrondissement de Tournon-sur Rhône Canton du Haut-Vivarais

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TRENTE JUIN À DIX HUIT HEURES TRENTE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **26** Présents : **13**

Suffrages exprimés: 24

DATE DE CONVOCATION

23 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE

23 juin 2022

PERSONNES PRÉSENTES

BALANDRAU Xavier DELOCHE Nicole REYNAUD Denis
BOUILLOT Sébastien FERRAND André TALANCIEUX Denis
BRUYERE Alexandre GRIFFE Pascale VERCASSON Marie

BURRIEZ Jacques JUILLAT Gaëtan

DEGACHE Sophie MOURIER-DUVIGNAUD Karine

PERSONNES ABSENTES

BAYLE Véronique (pouvoir à GRIFFE Pascale) **BENIMELLI Thibaud** (pouvoir à REYNAUD Denis)

BESSET François

BUCHE Gérard (pouvoir à FERRAND André)

CLEMENCON Marie-Claire (pouvoir à DEGACHE Sophie)

CLUSEL Franck (pouvoir à DEGACHE Sophie) **COLL Norbert** (pouvoir à VERCASSON Marie)

ASSISTAIENT À LA SÉANCE

GENTIAL Véronique VALLON Christelle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

DEGACHE Sophie

APPROBATION PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

31/03/2022 : à l'unanimité

DELHORME Marie-France

DETERNE Bernard (pouvoir à TALANCIEUX Denis) **MARTIN Brigitte** (pouvoir à VERCASSON Marie)

MARMEY Frédéric (pouvoir à MOURIER-DUVIGNAUD Karine)

PALISSE Marie-Hélène (pouvoir à DELOCHE Nicole)

ROCHE Christian (pouvoir à MOURIER-DUVIGNAUD Karine)

18h : Intervention de la gendarmerie sur la cybersécurité

Pour information sites utiles:

- www.cybermalveillance.gouv.fr
- magendarmerie.fr:
 - www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie/ma-gendarmerie
- ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) www.ssi.gouv.fr
- MOOC de l'ANSSI Vous y trouverez l'ensemble des informations pour vous initier à la cybersécurité, approfondir vos connaissances et ainsi agir efficacement sur la protection de vos outils numériques. Ce dispositif est accessible gratuitement. Le suivi intégral de ce dispositif vous fera bénéficier d'une attestation de réussite https://secnumacademie.gouv.fr

FINANCES

Décision modificative n° 1 - budget général N° C-2022.06.30.01

La présidente expose :

Le conseil communautaire a voté le budget primitif le 31 mars 2022.

Afin d'enregistrer les écritures de reprises de subventions à compter de 2022 concernant les opérations, Jaloine Saint-Romain-d'Ay (op. 143), Gendarmerie Satillieu (op. 140) et La Bergère Satillieu (op. 154), terminées au 31 décembre 2021, il est nécessaire d'ajuster le crédit budgétaire en dépenses sur l'article 1391 - subventions d'investissement.

La décision modificative suivante est proposée :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023: Virement section investissement		91 340.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		91 340.00 €		
R 777 : Subv.transférées au résultat				7 271.00 €
R 777 : Subv.transférées au résultat				36 469.00 €
R 777 : Subv.transférées au résultat				47 600.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				91 340.00 €
Total		91 340.00 €		91 340.00 €
INVESTISSEMENT				
D 13911-140 : GENDARMERIE		7 271.00 €		
D 13911-143 : ESPACE JALOINE		12 206.17 €		
D 13911-154 : LA BERGERE SATILLIEU		23 600.00 €		
D 13912-143 : ESPACE JALOINE		8 768.68 €		
D 13912-154 : LA BERGERE SATILLIEU		12 000.00 €		
D 13913-143 : ESPACE JALOINE		3 750.00 €		
D 13913-154 : LA BERGERE SATILLIEU		12 000.00 €		
D 13918-143 : ESPACE JALOINE		11 744.15 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		91 340.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				91 340.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				91 340.00 €
Total		91 340.00 €		91 340.00 €
Total Général	182 680.00 €		182 680.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n° 1 ci-dessus.

Décision modificative n° 2 - budget général

N° C-2022.06.30.02

La présidente expose :

Le conseil communautaire a voté le budget primitif le 31 mars 2022.

Afin de payer les dernières factures de voirie communale 2021, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en dépenses sur l'article 458121 - voirie communale 2021.

La décision modificative suivante est proposée :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 458121 : VOIRIE COMMUNALE 2021		110 000.00 €		
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		110 000.00 €		
R 458221 : VOIRIE COMMUNALE 2021				110 000.00€
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat				110 000.00 €
Total		110 000.00 €		110 000.00 €
Total Général	110 000.00 €		110 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 ci-dessus.

Avenant à la convention financière ADN (Ardèche Drôme numérique)

N° C-2022.06.30.03

La présidente expose :

Au vu de la délibération du 24 mai 2018 validant la convention financière entre le syndicat mixte ADN et la communauté de communes du Val d'Ay, qui prévoit les conditions financières de déploiement du réseau en fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) ;

Au vu du resserrement du calendrier de déploiement, le syndicat ADN propose d'adapter le versement de la participation financière des EPCI; pour ce faire, ADN propose un avenant à la convention financière qui permet d'intégrer un ajustement du montant initial de la participation financière, du fait de la réactualisation de la volumétrie prévisionnelle de nombre de prises FTTH à réaliser sur le territoire de la CCVA et de la nouvelle hypothèse de versement choisie;

Les nouvelles données concernant le déploiement du réseau FTTH sont les suivantes sur le Val d'Ay:

- Nombre estimé de prises sur le territoire : 3 750
- Participation financière de la communauté par prise : 300 euros
- Montant total de la participation sur l'ensemble du programme : 1 125 000 euros

La présidente indique que deux possibilités de versement au syndicat ADN sont prévues :

- [4ème hypothèse] Engagement global avec financement en une fois pour le solde du déploiement
- [5ème hypothèse] Financement sur la base d'un lissage annualisé

La présidente propose de partir sur la proposition la 5^{ème} hypothèse, selon une annualisation de la dépense qui ne pourra dépasser 2025, telle que :

- ✓ participation exercice 2022 : 225 000 euros
- ✓ participation exercice 2023 : 225 000 euros
- ✓ participation exercice 2024 : 225 000 euros
- ✓ participation exercice 2025 : 450 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention financière et d'engagement entre le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) et la communauté de communes du Val d'Ay pour le déploiement du réseau en fibre optique jusqu'à la maison (FTTH).
- OPTE pour les modalités de versement de l'hypothèse 5 avec un financement sur la base d'un lissage annualisé sur 4 ans.

Divers

Dans le cadre des travaux d'installation de la fibre sur Saint-Alban-d'Ay, les élus signalent de nombreux incidents de la part des entreprises qui réalisent les travaux (abribus cassé, coupure internet, canalisations abîmées, élagage pas terminé...). Il y a de nombreux sous-traitants dans ce chantier; c'est d'une grande confusion. Les élus demandent à ce que le vice-président en charge d'ADN prenne les choses en main et fasse remonter cette insatisfaction auprès du syndicat.

AFFAIRES GÉNÉRALES

▶ Projet de constitution de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) N° C-2022.06.30.04

La présidente expose :

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui stipule qu'il est créé entre l'EPCI et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des 2/3 tiers. Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élira son président et son vice-président.

Il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de créer la CLECT dans les conditions précitées.

Compte tenu de ce qui précède la présidente propose à l'assemblée de :

- constituer la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT);
- fixer le nombre de membres de la CLECT à 8 titulaires et 8 suppléants, soit un titulaire et un suppléant par commune membre ;
- solliciter les communes membres de la CCVA, en vue de leur demander de désigner leurs représentants au sein de la CLECT ;
- soumettre au vote d'un prochain conseil communautaire la liste des conseillers dont les noms auront été proposés par chaque commune membre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté de communes du Val d'Ay et ses communes membres.
- DÉCIDE que la composition la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ainsi créée sera fixée à 8 titulaires, soit un par commune membre et 8 suppléants, soit 1 par commune membre.
- SOLLICITE les communes membres de la communauté de communes du Val d'Ay en vue de leur demander de désigner leurs représentants au sein de la CLECT.

Retour sur dossier AMD (Ardèche musique et danse)

Marie VERCASSON a constaté que la demande de la communauté de communes de sortir de l'école de musique n'était pas inscrite à l'OJ du prochain comité syndical d'AMD. On leur a demandé des explications. Pour l'instant, ils se concentrent sur le redéploiement intercommunal sur 5 communautés de communes ardéchoises et proposent de rouvrir la réflexion en 2023.

Divers

Les élus demandent où en est le dossier Munas. Le CDL, en travaillant sur le transfert d'actif entre la communauté de communes du Val d'Ay et Annonay Rhône Agglo, vient de constater qu'en 2019, des écritures d'actif auraient déjà été passées entre la communauté de communes et les communes d'Ardoix et de Quintenas. Il faut qu'il approfondisse et nous tiendra informé. Nous espérons que ce dossier puisse se solder cet automne.

DIVERS

Agenda

- conférence économique territoriale des Rives du Rhône : jeudi 7 juillet
- bureau communautaire : mercredi 20 juillet à 18h (salle l'Ayclipse Satillieu) précédé d'une présentation « CYCLODEBOUT » à 17h
- conseil communautaire : jeudi 29 septembre à 18h30

Commission communication : quel devenir ?

Cette commission ne s'est jamais réunie ; cela manque et il y a du travail à faire. Norbert COLL réunira la commission en septembre pour discuter de ses objectifs, sa pertinence, les outils à mettre en place, etc. et il décidera après s'il continue d'animer ou pas cette commission.

À ne pas confondre avec la commission office de tourisme qui communique mais sur des sujets bien précis liés à la promotion de notre territoire. Là, il s'agit plutôt de communiquer sur ce qu'est la communauté de communes, quelles sont ses compétences, ses actions, car la population ne nous connait pas et pouvoir également mutualiser un outil de communication à destination des communes membres pour que nous ayons toutes le même niveau d'information.

Déchets

- ✓ Un condensé du rapport d'activité 2021 du SYTRAD était joint à l'ordre du jour de ce conseil pour que les élus en prennent connaissance.
- ✓ André FERRAND rapporte d'une réunion du SYTRAD que l'enfouissement des déchets devra diminuer de 50 % d'ici 2025 et devra être à zéro en 2030. Il y a beaucoup de choses à mettre en place.
- ✓ D'ailleurs, à l'automne, deux réunions seront organisées en présence du SYTRAD :
 - une, à l'attention des artisans-commerçants du Val d'Ay, animée par la CCI et la CMA;
 - l'autre à l'attention des associations du Val d'Ay afin de rappeler les consignes de tri.
- ✓ Pour le Val d'Ay, on constate une diminution des tonnages d'ordures ménagères et une hausse du tri sélectif, mais il y a encore une marge de progression.
- ✓ La lettre d'information à l'habitant relative au nouveau mode de collecte des ordures ménagères et à la collecte des cartons bruns a été distribuée dans les boîtes aux lettres semaine 26.
- ✓ Le début de la livraison des nouvelles colonnes est à présent annoncé pour fin septembre.
- ✓ Nous avons eu confirmation de l'obtention de 20 % de DETR sur l'achat des colonnes, soit 41 000 €.

Divers

Divers élus regrettent que Norbert COLL ne participe ni aux bureaux, ni aux conseils communautaires, cela empêche une bonne communication et fluidité des informations avec Saint-Romain-d'Ay; c'est dommage pour la cohésion de notre communauté de communes.

Le 7 août aura lieu la fête de la chèvre et du caillé doux à Saint-Félicien, à laquelle nous sommes conviés.

- La présidente fait part des remerciements de l'association « les amis de Veyrines » à laquelle la communauté de communes a attribué une subvention pour le spectacle musical « À entendre les arbres » qui aura lieu le 23 juillet.
- Marie VERCASSON, maire de Satillieu, dit que sa commune a aménagé un parking de 3-4 places à proximité immédiate de la gendarmerie, où, depuis les derniers travaux, des problèmes de stationnement étaient rencontrés.
- Xavier BALANDRAU dit qu'il réunira prochainement la commission travaux & bâtiments car il y a 2 dossiers à étudier : agrandissement du centre aéré et déplacement de l'OT.
- Jacques BURRIEZ dit que le 30 juin a eu lieu le 1^{er} copil de lancement de l'étude sur la friche du Cénacle et de Sainte-Monique. En septembre, on aura une esquisse et le rendu de l'étude en fin d'année 2022. Cette étude sera confiée à KARISM CONSEIL, consultant dans la vente d'édifices religieux et mandaté par les religieuses, qui pourra la transmettre à un éventuel acquéreur. Les sœurs souhaitent que ce bâtiment reste un lieu d'accueil, social ou culturel. Ce bâtiment est un véritable bijou mais disproportionné pour le village; tout le monde compte beaucoup sur cette étude afin de promotionner le bâtiment et trouver un porteur de projet.
- Pour ce qui est de l'OT, il pourrait être déplacé dans un garage communal à réhabiliter, jouxtant la nouvelle esplanade dans le centre de Lalouvesc (destruction de l'hôtel). La commune souhaite que ce nouvel espace devienne la place centrale du village et fasse le lien entre le centre bourg et l'espace jeux/parking. Le déménagement de l'OT sur ce site trouve toute sa pertinence.
- Nicole DELOCHE dit qu'il y a eu le comité de programmation LEADER le 22 juin; 2 dossiers du Val d'Ay (Estivales culturelles à Lalouvesc et voie douce à Saint-Alban-d'Ay) ont été présentés pour avis d'opportunité (présélection) et ont reçu un avis favorable. Ils seront présentés en dossier à programmer dès cet automne. Des crédits sont libérés suite à une sous-réalisation au niveau du fonctionnement du GAL LEADER et sur différents dossiers. À ce stade, la somme disponible s'élève à 77 367,59 € et sera mobilisable pour de nouveaux porteurs de projets.

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant rien à ajouter, la présidente lève la séance à 20 H 30.

Pour validation du présent procès-verbal

Jercasson M

COMMUN

CAINT-ROMAIN-D'AY

La présidente, Marie VERCASSON